YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/ef

ARRÊTE N° 2000/105
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ALLEE DU COMITE DE BRUNOY.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière
VU l'arrêté interministériel du 13 Novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière
VU, la demande présentée par Monsieur et Madame ZARB-COUSIN, nous informant de leur déménagement, le 1er Juin 2000, au 9, allée du Comité de Brunoy à YERRES (Essonne).

CONSIDÉRANT que le déménagement de mobilier du 9, allée du Comité de Brunoy, nécessite un aménagement du stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'emménagement du mobilier du 9, allée du Comité de Brunoy à YERRES, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, du samedi 1er Juillet 2000, de 07 H.30 à 12 H.30.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et de garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

REÇU LE
30 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 20 Juin 2000.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE